

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2025

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 16 juin 2025, à 15h02. Un actionnaire était représenté et deux actionnaires étaient présents . Ils possédaient 49.363.425 actions sur les 122.471.554 actions formant le capital à cette date et ayant droit de vote, soit 40,30 % du capital. Les 49.985.044 actions représentent un nombre égal de voix.

L'ensemble des résolutions a été adopté selon le détail ci-dessous :

Résolutions		Votes exprimés (en nombre de voix et en %age)						Nombre de voix exprimées	Proportion du capital qu'elles représentent
		Pour		Contre		Abstentions			
		en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age	en nombre de voix	en %age		
1ère résolution : Approbation des comptes consolidés	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
2ème résolution : Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
3ème résolution : Affectation du résultat	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
4ème résolution : Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce	AGOA	2 000	0,01%	0	0,00%	49 361 425	99,99%	49 363 425	40,30%
5ème résolution : Approbation de la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, ce en application de l'article L22-10-34 I du Code de Commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%

6ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice 2024, à Monsieur Jean FOURNIER, Président d Directeur Général, ce en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
7ème résolution : Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et des avantages de toute nature, versés ou attribués, au titre de l'exercice 2024, à Monsieur Ludovic DAUPHIN, Directeur Général Délégué, ce en application de l'article L22-10-34 II du Code de commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
8ème résolution : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs, au titre de l'exercice 2025, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de Commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
9ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2025, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
10ème résolution : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2025, conformément à l'article L22-10-8 II du Code de commerce	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
11ème résolution: Autorisation à donner au conseil d'administration pour mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%

12ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes	AGOA	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
13ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
14ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
15ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
16ème résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
17ème résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite de 20% en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%

18ème résolution : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un PEE établis dans le cadre des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail	AGE	0	0,00%	49 363 425	100,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
19ème résolution : Plafond global des augmentations de capital	AGE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%
20ème résolution : Pouvoirs pour les formalités	AGOAE	49 363 425	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	49 363 425	40,30%